



Pour les plongeurs mineurs

Autorisation Parentale

Cette autorisation est obligatoire pour tout plongeur mineur et doit être remplie et signée lors de l'inscription

Pour la sortie :

Date :

Les Parents :

Adresse :

Téléphones :

autorisent leur enfant mineur :

à pratiquer l'activité plongée. Ils reconnaissent avoir été préalablement informés des risques inhérents à l'apprentissage et à la pratique de la plongée en mer et de les avoir acceptés.

Délégation est donnée aux moniteurs pour donner suite à tout incident ou accident survenant sur place. Les personnes dont les noms suivent sont seules habilitées à suivre l'enfant au cours des déplacements lors du week-end prolongé et pendant les trajets aller-retour.

Nom, prénom, adresse et téléphone

Lien avec l'enfant

Signature

Père

Mère

Tuteur

L'enfant lui-même

Autre

Date et signatures

Père, Mère, Tuteur

L'Enfant

Le Président pour le Club

Abyss plongée

14 Rue de la Petite Perraudière, 37540, Saint Cyr sur Loire Cedex

FFESSM : 27 37 0701, DDJS : 37.S.780, Association : 0372013680, Site internet : <http://www.abyss-plongee.org/>

